



Camarades,

Syndicat CGT

Des travailleurs portuaires du Havre

-----  
Syndicat CGT

Des personnels du GPMR



Le 29 MAI 2019

Pour faire suite aux assemblées générales qui se sont organisées cette semaine, concernant la gouvernance de l'axe Seine et la signature d'un procès-verbal de rapprochement des points de vues entre la mission de préfiguration et la Fédération Nationale des ports et docks CGT associée à nos syndicats, nous vous informons d'avancées importantes en terme de garanties sociales, économiques et politiques vis-à-vis de l'intégration des trois ports (Le Havre, Rouen, Paris).

**Ainsi, suite à un travail conséquent et de notre volonté syndicale à obtenir le maximum de garanties, il convient de noter d'ores et déjà que nous sommes très éloignés du projet dévastateur envisagé par Monsieur PHILIZOT et atténuons les méfaits des orientations du gouvernement.**

**Dans cet accord figure :**

- La négociation à venir d'un accord cadre pour y inscrire certaines dispositions dont l'internalisation ou la ré internalisation d'activités
- Une concertation à venir sur le fonctionnement du nouvel ensemble portuaire dont le dimensionnement du siège se fera sur les seules fonctions essentielles en matière de pilotage et de stratégie, et donc concernera des effectifs limités et proportionnés à l'exercice de ces seules missions. Ce périmètre restreint, nous garantit le maintien des autres activités dans leurs ports d'origine.
- La modification de la structure d'HAROPA ce qui veut dire que demain des salariés des 3 ports pourront travailler pour des fonctions de siège tout en restant affectés sur leur lieu de travail actuel. **Les conventions de mise à disposition tombent de fait**
- La distinction entre l'affectation administrative et géographique du siège
- Les salariés voteront dans leur lieu d'affectation géographique et garderons ou prendrons les accords liés à l'affectation géographique
- La nouvelle entité comportera un nombre strict de 3 établissements distincts (plus de risques de filialisations)
- Il y aura bien que 3 CSE (paris - Rouen et le havre) et 1 CSE central
- L'engagement prit de ne pas spécialiser les ports
- Un projet stratégique commun sur l'axe et l'engagement d'investissement massifs (1.3Milliards€)
- Les services opérationnels restent attachés à leurs établissements respectifs et seront précisés dans le cadre de la concertation à venir

- Aucune remise en cause des accords locaux qui resteront maintenus au-delà de la création du nouvel établissement
- Quelques points seront à traiter à l'échelle de l'axe (ex : intéressement – retraite)
- Les règles collectives applicables sont celles de l'affectation géographique du salarié
- Aucune mobilité forcée
- Rappel que ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires n'ont pas pour objet de remettre en cause les emplois et métiers portuaires (salariés des établissements portuaires, manutention et maintenance portuaire, ouvriers dockers, etc.)

**Si cet accord est déjà une première étape de franchise, il nous reste encore beaucoup de travail concernant notamment :**

- L'identification des salariés à qui ils pourraient proposer une affectation géographique différente de celle d'aujourd'hui tout en rappelant qu'ils se sont engagé à ce qu'il n'y ait pas de mobilité forcée.
- L'accord cadre à négocier
- Le suivi des organigrammes précis
- La localisation du futur siège et sa structure juridique précise

Camarades, notez que les engagements qu'ils ont dû prendre aujourd'hui et qui sont loin d'être à l'image de ce qu'était le projet initial, le sont juste par l'unité et la représentativité de la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT associée à nos syndicats CGT locaux.

Même si nous acceptons de poursuivre la concertation et que nous avons déjà acté beaucoup de garanties, il nous reste énormément de travail pour s'assurer qu'ils tiendront leurs engagements et qu'il n'y aura par ailleurs, aucunes pressions pour forcer une quelconque mobilité géographique. A noter que la date butoir de création de ce nouvel établissement qui est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2021, nous laisse encore un temps important pour pouvoir discuter.

Nous vous tiendrons donc informé tout au long de ce processus de négociation, mené conjointement par la Fédération et nos organisations syndicales soucieuses de vos intérêts et du développement de l'emploi et de nos activités portuaires

**Unis, déterminés avec vos syndicats CGT**

**Ensemble avec la Fédération Nationale des Ports et Docks CGT**

***Seules organisations capable de défendre valablement vos intérêts***

Le Secrétaire Général  
Des Travailleurs Portuaires  
Du Port du Havre

Laurent DELAPORTE

Le Secrétaire Général  
Des personnels du GPMR,

Fabrice LOTTIN

Pour info et affichage

